MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

CMR FRANCOIS VILLON

16, Avenue Marc Sangnier 75014 PARIS

PURGES DES FACADES BATIMENT B, GYMNASE COLLEGE BATIMENT E, ET BATIMENT F DE LA CMR FRAÇOIS VILLON

N° de marché

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

CMR FRANCOIS VILLON 16, Avenue Marc Sangnier, 75014 PARIS

Représentant du maître d'ouvrage :

75014 Paris

M. BRAY, PROVISEUR	
<u>Objet du marché :</u>	
PURGES DES FACADES BATIMENT B, GYMNAS F de la CMR FRANCOIS VILLON 16, Avenue Marc Sangnier 75014 Paris	SE COLLEGE BATIMENT E, et bâtiment
<u>Date :</u>	
Montant programme base:	
MARCHE PUBLIC PASSE SELON LA PROCEDURE 28 du Code des marchés publics.	ADAPTEE en application de l'article
Conduite d'Opération :	
Région Île de France Unité Territoriale Sud Ouest	
Personne habilitée à donner les renseignements prévus d	l'article 109 du Code des marchés publics :
M. BRAY, PROVISEUR LYCEE FRANCOIS VILLON 10-16, Avenue Marc Sangnier 75014 Paris	
<u>Ordonnateur :</u>	
LYCEE FRANCOIS VILLON 10-16, Avenue Marc Sangnier 75014 Paris	
Comptable public assignataire des paiements :	
Agent comptable du LYCEE FRANCOIS VILLON Monsieur GALTIER 10-16, Avenue Marc Sangnier	

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER: CONTRACTANT	
ARTICLE 2 : PRIX	4
ARTICLE 3 : DELAIS	
ARTICLE 4 : PAIEMENT	•

Article premier : Contractant

Nom,	prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :
M	
	rissant pour mon propre compte ¹ ;
ag	gissant pour le compte de la société ² :
= ~	rissant en tant que mandataire du groupement solidaire ³
	rissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
ag	rissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint
pour l	l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du/

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives générales, et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m' ENGAGE ou j' ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ BasDePageRayer la mention inutile

Article 2 : Prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 10 du C.C.A.G.

Les travaux sont divisés en un lot unique composé d'un programme de base et des options.

L'ensemble des travaux sera rémunéré par application d'un prix global forfaitaire égal à :

: Euros
: Euros
: Euros
·
: Euros
: Euros
: Euros
:

Aucune variante n'est autorisée.

Dans le cadre d'un groupement d'entreprises, le tableau ci-après est à remplir obligatoirement, indiquant la nature (chapitres techniques) et le montant des prestations réalisées par co-traitant :

ature de la prestation	Montant HT	Montant TTC

Dans le cadre d'une sous-traitance,

Déclaration de sous-traitance :

Les annexes n°....... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

• TVA (taux de %) :		Euros Euros	
Dans le cadre d'une sous-tra	nitance déclarée en cou	rs d'exécution du ma	
indique la nature et le montant des des sous-traitants payés directement			
sommes figurant à ce tableau cor	*	*	O .
concerné pourra présenter en nantis			and que to sous automo
Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
		•••••	
Article 3 : Délais Le délai d'exécution du marché - 1 semaines de préparation d - 6 semaines d'exécution des Le délai d'exécution des travaux les travaux. Article 4 : Paiement	e chantier (à compter de travaux	e la notification du ma	rché)
	1 1		1.4 6.1
Le maître de l'ouvrage se libèr montant au crédit du ou des compte		iu titre du present mai	rche en faisant porter le
• Ouvert au nom de :pour les prestations suivantes Etablissement :	:		
Numéro de compte :			
Code banque :			
Ouvert au nom de :		_	
pour les prestations suivantes			
Etablissement:			
Numéro de compte :			
Code banque :			
		Č	
• Ouvert au nom de :			
pour les prestations suivantes			
Etablissement:			
Numéro de compte :			

		es dues aux sous-traitants payés directement en faisant nés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.
Confor	mément à l'article 5.2.1 du C.C.A.G. la refusent ⁵ de percevoir l'avance fo acceptent de percevoir l'avance fo	rfaitaire
Article 5	5 : Nomenclature communautai	re
	s classifications principales et compléme européens (CPV), par lot sont :	entaires conformes au vocabulaire communs des
Lot	Classification principale	Classification complémentaire
1	45000000-7	
tombe(nt	t) pas sous le coup des 'interdictions déc	quelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne coulant de l'article 43 du Code des marchés publics. s-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent
ENGAGE	Fait en un seul original A	Signature du candidat Porter la mention manuscrite
	ATION DE L'OFFRE PAR LA PRM	Lu et approuvé
Est ac	ceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement	Signature de la personne responsable du marché habilitée par la délibération en date du
	A Le	
DATE D'	EFFET DU MARCHE	
Re	eçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé A Le	Ledate d'apposition de la signature ci- après)
	Par le titulaire destinataire	Le pouvoir adjucateur

^{*} Le signataire doit avoir pouvoir d'engager le pouvoir qu'il représente.

 $^{^{5}}$ Bas De
Page Cocher la case correspondant à votre situation

ANNEXE N° A L'ACTE D'ENGAGEMENT relative à la présentation d'un sous – traitant OU ACTE SPECIAL

Nom de la personne morale :	•••••
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des march Monsieur le Gestionnaire-Intendant	•••••
Monsieur le Gestionnaire-Intendant	•••••
Monsieur le Gestionnaire-Intendant	•••••
Numéro de marché (le cas échéant) : Lot n°:	
Objet du marché : PURGES DES FACADES BATIMENT B, GYMNASE C BATIMENT E, et bâtiment F de la CMR François VILLON 16, Avenue Marc Sangnier 75014 Paris	COLLEGI
BATIMENT E, et bâtiment F de la CMR François VILLON 16, Avenue Marc Sangnier 75014 Paris	COLLEGI
75014 Paris	
Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :	
- Prestations sous-traitées	DC13
Nature :	
Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous traitant (T.V.A. comprise	
Woman't previsionner des sommes à payer directement du sous tratain (1. v.21. comprise	
- Sous-traitant	DC13
Non- ménom noisen au dénomination assista	
Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :	
Forme juridique :	
Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :	
Adresse:	
Autese	
Téléphone:	
e sous-traitant :	ect.
e présent acte spécial :	
a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement	
est un acte spécial modificatif; il annule et remplace celui du ://200	
- Conditions de paiement du contrat de sous-traitance et modalités de règlement	DC13

☐ le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance forfaitaire ☐ le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance forfaitaire	
Moment de versement	
Après la date de notification de l'acte spécial //200 et à la date de commencement de l'exécution du contrat de sous traitance//200 Si le sous-traitant est présenté après la conclusion du marché, le paiement de l'avance forfaitaire traitant est subordonné, s'il y a lieu, au remboursement de la partie de l'avance forfaitaire versée au ti titre des prestations sous-traitées.	
<u>Moment de remboursement</u> L'avance forfaitaire versée au sous-traitant sera remboursée dans les conditions fixées par l'article CMP.	115-II du
• Autres paiements (indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes)	
• Retenue de garantie Le sous-traité :	
• Pénalités 1. le sous-traité prévoit : ☐ des pénalités dont le montant est identique au montant des pénalités ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestation 2. le sous-traité prévoit : ☐ des pénalités qui seront calculées selon la formule suivante : 200 Euros TTC par jour calendaire de retard	
Modalités de variation des prix : (décrire les modalités de variations)	
Date ou mois d'établissement des prix :	
• Mode de règlement : virement administratif	
E - Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics	
Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une de indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics. Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publication des publications des professionnelles et financières mais une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publication des publications des professionnelles et financières et produira une de indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publication d'accès aux marchés aux marchés publication d'accès aux marchés	produira
F - Exemplaire unique du titulaire DC13	
Le titulaire a établi 'qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas cau paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116 en produisant soit l'exemunique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cessinantissement de créance' - article 114 alinéa 11.	plaire

 $PURGES\ DES\ FACADES\ BATIMENT\ B,\ GYMNASE\ COLLEGE\ BATIMENT\ E,\ ET\ BATIMENT\ F-LYCEE\ FRANCOIS\ VILLON$

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique prévu à l'article 106 du Code des marchés publics. Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marches d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été duit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou en nantissement de créances résultant du marché. Si aucune de ces conditions n'est remplie, la sous-traitance est impossible.
G - Acceptation et Agrément Des conditions de paiement du sous-traitant DC13
Le candidat ou le titulaire présente le sous-traitant désigné ci-dessus. Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou titulaire à la rubrique D du présent document. La personne responsable du marché, compétente pour signer le marché accepte le sous-traitant et agrée s conditions de paiement.
A
H– Notification de l'acte spécial au titulaire DC13
La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut êt opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécie
A le